

LOI N°021-2020/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-002/PRES DU
1^{ER} JUILLET 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET N°2100150040995 CONCLU LE 1^{ER} MARS 2019 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A LA
CREATION D'UNE BANQUE D'AGROBUSINESS (PACBA)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 14 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-002/PRES du 1^{er} juillet 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150040995 conclu le 1^{er} mars 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement pour le financement du projet d'appui à la création d'une banque d'agrobusiness (PACBA).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Troisième Vice-président

Issaka CONGO



Le Secrétaire de séance

Karim OUEDRAOGO